

BUDGET PRIN

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2023\_0125 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 05/05/2023  
Objet : Marché n°23.020 "Location et maintenance de solutions d'impression"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 05/05/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230505-DCP\_2023\_0125-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/05/2023



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0125

**Objet** : Signature du marché n° 23.020 -  
Location et maintenance de solutions  
d'impression multifonctions connectées  
pour la Ville et le CCAS de Tourcoing

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la  
délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du  
code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier  
Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 29 mars 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 6 février 2023 en vue de la  
location et de la maintenance de solutions d'impression multifonctions connectées pour la  
Ville et le CCAS de Tourcoing ;

Considérant que la société SAS HAUT DE FRANCE BUREAUTIQUE en groupement  
conjoint avec la société BNP PARIBAS LEASE GROUP a remis l'offre économiquement la  
plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la  
consultation ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure le marché n°23.020 en vue de la réalisation de la location et de la  
maintenance de solutions d'impression multifonctions connectées pour la Ville et le CCAS  
de Tourcoing, avec le groupement conjoint repris ci-après :

Mandataire du groupement :

SAS HAUT DE FRANCE BUREAUTIQUE sise 108 Avenue de Flandre à  
WASQUEHAL (59290).

Membre du groupement :

BNP PARIBAS LEASE GROUP sise 12 rue de Port à NANTERRE (92022).

Pour les montants suivants :

Ville de Tourcoing

Montant minimum : aucun

Montant maximum : 1 200 000 € HT

CCAS de Tourcoing  
Montant minimum : aucun  
Montant maximum : 300 000 € HT

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

05 MAI 2023



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

*[Handwritten signature in blue ink]*

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le :

05 MAI 2023